



PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

ANNEXE B

Pour être admissible au programme d'aide financière pour la plantation d'arbres, la personne qui fait la demande doit :

- Être propriétaire ou copropriétaire de l'immeuble où la plantation a été réalisée. Pour des immeubles en copropriété divise, seul le syndicat de copropriété peut formuler une demande en vertu du présent règlement et non les propriétaires des unités;
- Acheter et planter de façon permanente un ou des arbres(s) en cour avant, en cour arrière ou en cour latérale de son immeuble dont l'essence figure à l'annexe A;
- Déposer une demande au plus tard 6 mois après la plantation;
- Respecter toute autre condition prévue au règlement, dont les normes d'implantation prévues à l'article 5.3 et les normes prévues à l'article 5.8 et les normes prévues au règlement de zonage;
- Faire la preuve de son admissibilité et fournir les documents requis au soutien de sa demande.

Une demande, même si celle-ci répond à tous les critères d'admissibilité, ne peut être acceptée si le solde des crédits disponibles accordés pour ce programme d'aide financière est dépassé.

REPLIR LE FORMULAIRE ET JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- 1 copie du titre de propriété (ou de copropriété) de l'immeuble visé par la demande (ex. : acte de vente publié au registre foncier).
 - Si la demande est faite par un syndicat de copropriété, joindre plutôt un extrait de la déclaration de copropriété démontrant sa constitution et une résolution autorisant un représentant du syndicat à présenter la demande de subvention.
 - Si la demande est faite par une personne morale, joindre une résolution qui autorise un représentant à présenter la présente demande.
- Copie de la facture identifiant clairement l'essence d'arbre ou des arbres plantés et les services de plantation et leur coût ventilé, les dimensions (hauteur et diamètre) des arbres, la date, ainsi que le nom du commerce et ses numéros de TPS et de TVQ (les factures émises par des particuliers ne sont pas acceptées). Advenant que la facture ne contienne pas la totalité des renseignements exigés ci-dessus, le demandeur devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture. Pour les achats en ligne, les bons de commande seront acceptés et une preuve de paiement devra toutefois être transmise (exemple : un relevé de carte de crédit).
- Un croquis démontrant l'endroit où les arbres ont été plantés et leur distance des limites de propriété et de toute infrastructure/bâtiment à proximité.
- Deux photos de l'arbre ou des arbres plantés, lesquelles doivent être de qualité pour permettre de voir clairement les détails des arbres et son essence. Elles doivent permettre de repérer facilement les arbres sur la propriété (bâtiment en arrière-plan) et donner une idée représentative de la grosseur. De plus, des photos de l'arbre avec un ruban à mesurer démontrant le calibre de l'arbre (diamètre de l'arbre et hauteur) doivent être fournies.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET DE L'IMMEUBLE (NOM DE LA PERSONNE À QUI DOIT ÊTRE ÉMIS LE CHÈQUE)

Nom et prénom du demandeur ou dans le cas d'un syndicat de copropriété ou d'une personne morale, nom et prénom du représentant.

DEMANDEUR

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Adresse électronique :
Nom du syndicat ou de la personne morale, le cas échéant :	

IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE (ADRESSE)

ADRESSE POSTALE (POUR L'ENVOI DU CHÈQUE)

Numéro civique :	Rue :
Ville :	Province :
Code postal :	Case postale :

BIENS ADMISSIBLES (DÉTAIL DE L'ESSENCE DES ARBRES ET DES SERVICES, LA QUANTITÉ ET LEUR COÛT AFFÉRENT AVANT TAXES, TEL QU'ÉMENTIONNÉ SUR LA OU LES FACTURES JOINTES)

Essence et services	Quantité	Coûts

ENGAGEMENT MORAL

Je reconnais avoir fait une demande de subvention à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour le programme d'aide financière pour la plantation d'arbres;

Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques;

J'ai déjà fait une demande pour ce programme :

Oui Non

Un autre propriétaire ou copropriétaire ou représentant du syndicat de copropriété ou de la personne morale a déjà fait une demande pour ce programme :

Oui Non

Si oui, précisez la ou les demande(s) et le(s) montant(s) reçu(s) :

Demande :

Montant(s) reçu(s) (\$) :

SIGNATURE

En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

Nom et prénom du demandeur ou de son représentant (en lettres moulées)

Nom du syndicat ou de la personne morale, le cas échéant :

Signature

Date

RETOURNER LE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ À :

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
Courriel : urbanisme@vsad.ca

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Pièces justificatives reçues :

- Nom du demandeur et immeuble visé
- Preuve du domicile et du titre de propriété et résolution (pour personne morale) OU extrait de déclaration de copropriété et résolution (si syndicat)
- Preuve d'achat du bien admissible
- Formulaire dûment complété
- Croquis et photos

Date de réception des documents :